

Delémont, le 27 mars 2023

Interpellation

Pour faire tomber les barrières de l'inclusion

Mesdames, Messieurs,

L'inclusion de toute la population dans notre ville est une priorité pour notre groupe. On parle d'obstacles ou de barrières lorsqu'une personne, par sa situation personnelle physique ou cognitive, ne peut pas accéder à certaines prestations publiques à cause d'un handicap. Nous visons donc une société sans obstacles.

Parmi les nombreux défis à surmonter lorsque l'on est une personne en situation de handicap, il y a les obstacles physiques : les changements de niveaux, le manque de perceptibilités de certains éléments lorsque l'on est malvoyant·es, le manque de messages signés lorsque l'on est sourd, etc. Et il y a les barrières symboliques, le regard des autres, les difficultés d'être reconnu·e dans sa différence.

Nous nous questionnons ainsi : concernant les barrières architecturales, où en est Delémont en tant que capitale politique et culturelle ? En mai 2018, une motion avait été déposée par la soussignée et acceptée par le Conseil de ville pour demander une meilleure accessibilité des lieux publics. Cinq ans après, pouvons-nous avoir un bilan des travaux effectués ?

Les autorités delémontaines ont un devoir d'exemplarité. Si la commune elle-même ne met pas sur pied des mesures claires pour favoriser l'accès à ses propres lieux, comment pourrait-elle, via la police des constructions et au regard de la LHand, l'imposer à ses restaurateurs et restauratrices ? Or, la semaine passée, l'Association Suisse des personnes paraplégiques s'est mobilisée à Delémont devant les portes d'une nouvelle enseigne de restauration pour demander un accès à ce lieu. Il n'est effectivement pas possible, pour des personnes en chaises roulantes, d'accéder à ce restaurant.

Et il y a les obstacles symboliques, ceux qu'on ne perçoit pas lorsque l'on est valide. La première session parlementaire des personnes handicapées a eu lieu le vendredi 23 mars à Berne sur l'initiative du Président du Conseil National Monsieur Martin Candinas. A cette occasion, 22% des 200 sièges de la salle de Palais Fédéral étaient occupés par des personnes en situation de handicap. Elles ont alors pu présenter le fruit de leur travail collectif et formuler leurs demandes à travers une résolution. Cette dernière marque leur volonté de participer d'avantage aux prises de décisions, de pouvoir accéder aux différents bâtiments et de vivre dans un environnement plus inclusif.

Que fait la Commune dans ce sens ?

Merci pour votre réponse,



Pour le groupe CS•POP et Vert·e·s,
 Jeanne Beuret